



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 31 juillet 2022

POLLUTION DE LA RIVIÈRE TROMORGAN SUR LA COMMUNE DE PLOUGONVEN – POINT DE SITUATION DU 31 JUILLET 2022

Une pollution de la rivière Tromorgan sur la commune de Plougouven a été constatée ce vendredi 29 juillet à midi.

Cette pollution a été causée par une fuite dans une station de traitement de lisier d'un élevage porcin sur la commune de Plouigneau. Dès l'alerte donnée, l'exploitant a aussitôt fermé les vannes de la canalisation concernée.

Samedi 30 juillet, une deuxième fuite de lisier émanant d'un élevage bovin à Plougouvelin a été également constatée.

Les services de l'office français pour la biodiversité (OFB) ainsi que la gendarmerie se sont immédiatement rendus sur place pour constater la pollution et procéder à divers prélèvements. L'OFB a notamment demandé au propriétaire de l'élevage bovin de faire un talus pour limiter les écoulements vers la zone humide.

Cette pollution du milieu a impacté ponctuellement la prise d'eau alimentant l'usine de traitement du Billon gérée par Morlaix communauté.

Compte tenu de la teneur en ammoniac en entrée de filière, la filière de traitement de l'eau brute a été interrompue samedi de 14h à 19h et une bascule a été opérée sur les réserves d'eau de l'usine pour continuer d'alimenter le réseau de distribution d'eau potable au robinet pour la population du territoire de Morlaix communauté.

La baisse des teneurs en ammoniac constatée dès samedi soir, et confirmée ce dimanche matin avec une teneur quasi nulle permet d'acter un retour à la normale.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr

Le système de surveillance tant sur l'eau brute prélevée dans la rivière, que sur l'eau entrant dans la filière de traitement et sur l'eau distribuée en sortie de l'usine du Billon est maintenu et les mesures de protection de la prise d'eau renforcée par la gestion de la pollution à sa source.

Par ailleurs, une mortalité piscicole importante a également été constatée.

Dès lundi, des inspecteurs du service environnement de la direction départementale de protection des populations (DDPP) se rendront sur place pour vérifier la conformité des installations de gestion des effluents dans les deux exploitations.

Une procédure pénale a été confiée conjointement par le parquet à la gendarmerie et à l'OFB. Des suites administratives pourront également être engagées si nécessaire.